



Tarifs saison 2023-2024

Cotisation 2023/2024= Adhésion Club ou Adhésion école VTT+ Licence UFOLEP

Tout pratiquant de VTT au club des « Sangliers du Vexin » doit être licencié à une Fédération.

Ce dossier ne traite que les adhésions à l'UFOLEP

Validité de l'adhésion :

- UFOLEP : du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Prix de l'adhésion au club (forfait annuel),

- Personne née avant 2006 120,00 € +licence
- Personne née en 2006 et après, étudiant(e)¹ ou chômeur¹ 65,00 € +licence
- Personne née en 1953 ou avant 65,00 € +licence

Prix des licences UFOLEP

- | | | | | |
|---|-------|--------|-------------------------|--------|
| • Enfant né(e) en 2013 et après | Rando | 30,10€ | Compétition | 38,20€ |
| • Jeune né(e) en 2007, 08, 09, 10, 11, 12 | Rando | 33,20€ | Compétition | 41,50€ |
| • Adulte né(e) en 2006 et avant | Rando | 54,40€ | Compétition | 88,70€ |
| • | | | cycloSPORT ² | |

Remarques : (1) Sur présentation d'un justificatif, carte de Pôle Emploi ou carte d'étudiant(e).
(2) Eventuellement en complément de la licence VTT compétition.

Prix de l'Adhésion à l'école de VTT, forfait annuel (auquel il faut ajouter le prix de la licence voir ci dessus)

- Pour l'année (3 trimestres) ☐ 180,00 € +licence
- Possibilité pour les familles qui le souhaitent d'établir au moment de l'adhésion 3 chèques, qui seront présentés en Banque pour encaissement au début de chaque trimestre.

Assurance (cocher la case correspondante à l'option choisie)

L'assurance (APAC) de base est incluse dans le prix de la licence UFOLEP. Il est cependant possible de choisir au travers des options un relèvement des niveaux de garantie et d'indemnités décrites dans la fiche APAC « Association UFOLEP » consultable sur notre site et au local des chênes.

- | | | |
|--|---------|--|
| - de Base | incluse | |
| - Option 1 | 27,05 € | |
| - Option 2 | 39,05 € | |
| - Option 3 (réservée aux mineurs sans activités salariée, ou aux étudiants – 25 ans) | 25.05 € | |

Attention !

Sont exclues de l'APAC les activités compétitives ou non, pratiquées dans le cadre d'une fédération autre que l'UFOLEP.

En sus de l'assurance club, une assurance « Risque de la vie » est recommandée

Chèque à l'ordre des « Sangliers du Vexin » à adresser à :

Gilles DELIER
8, Les Touleuses Mauves
95000 CERGY